

Surveillance sanitaire en Rhône-Alpes

Point de situation n° 2012/15 du 7 juin 2012

[Page 2](#) | [Maladies à Déclaration Obligatoire](#) |

[Page 3](#) | [La surveillance de l'Aedes Albopictus en Rhône-Alpes](#) |

[Page 4](#) | [Indicateurs en lien avec la chaleur](#) |

[Page 5-6](#) | [Indicateurs non spécifiques de morbidité et mortalité](#) |

| Situation en Rhône-Alpes |

• Allergènes

En région Rhône-Alpes, les données consolidées des deux dernières semaines de surveillance confirment un recours important aux services d'urgences et aux associations SOS Médecins, dans le cadre de crises d'allergie. En effet, depuis la semaine 20 (mi-mai), le nombre d'appels à SOS Médecins pour « allergie » a plus que doublé en une semaine, passant de 40 à plus de cent appels par semaine. Ce phénomène est nettement plus marqué comparativement aux deux années précédentes. Cela peut s'expliquer, comme l'indique le RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique : <http://www.pollens.fr/accueil.php>) « par l'alternance des périodes chaudes et des épisodes orageux qui favorise la pollinisation des graminées ».

Les services d'urgences adhérant au réseau Oscour® ont également été sollicités avec 98 passages aux urgences en semaine 20, 126 en semaine 21 et 151 en semaine 22.

• Varicelle

D'après le réseau Sentinelles, en semaine 22, la varicelle présente une incidence nationale de 35 cas pour 100 000 habitants. La région Rhône-Alpes est en-dessous de ce seuil avec 22 cas pour 100 000 habitants. Les données de surveillance issues des services d'urgences et de SOS Médecins rapportent aussi une circulation du virus de la varicelle. La tranche d'âge des moins de 15 ans est majoritairement concernée.

| Actualités |

Le niveau de veille saisonnière du Plan National Canicule a été déclenché. Ce plan couvre la période du 1^{er} juin au 31 août de chaque année. Dans ce contexte, la Cire réalise un suivi régulier de différents indicateurs en lien avec la chaleur.

Pour en savoir plus sur cette surveillance, consultez les sites Internet de l'InVS et de l'ARS Rhône-Alpes :

<http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Climat-et-sante/Chaleur-et-sante>

<http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Canicule-et-risques-lies-a-la.111590.0.html>

| Sources de données |

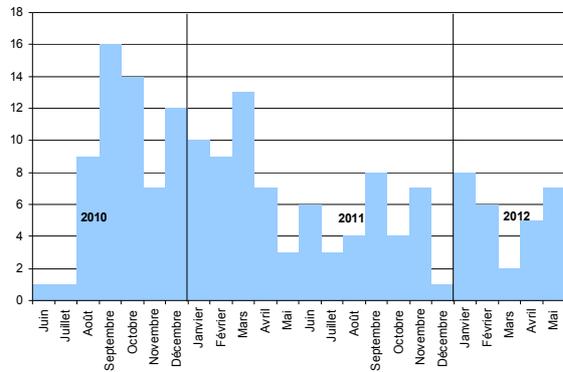
- Les données agrégées d'activité collectées sur le serveur régional de veille et d'alerte « **Oural** » renseigné quotidiennement par l'ensemble des services d'urgence et des Samu de la région Rhône-Alpes (nombre de passages aux urgences, nombre d'affaires traitées par les Samu).
- Les données sur les diagnostics issues du dispositif de surveillance **SurSaUD®** regroupant les services d'urgences des hôpitaux participant au réseau **Oscour®** (Organisation de la surveillance coordonnée des urgences) et les associations **SOS Médecins**.
- Les données de mortalité issues des **services d'Etat-Civil** qui transmettent en continu les déclarations de décès à l'INSEE.
- Les données de surveillance du **réseau Sentinelles** (réseau de médecins généralistes libéraux).
- Les données de surveillance virologique du **Centre National de Référence (CNR)** des virus Influenza région sud et du **Groupe Régional d'Observation de la Grippe (GROG)**.
- Les données sur les Maladies à Déclaration Obligatoire signalées à l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes et validées par l'InVS..

Remerciements au réseau Sentinelles, aux associations SOS Médecins, aux services d'urgences et SAMU, aux services de réanimation, au CNR Grippe France Sud, aux équipes de l'ARS chargées de la veille sanitaire, ainsi qu'à l'ensemble des professionnels de santé qui participent à la surveillance.

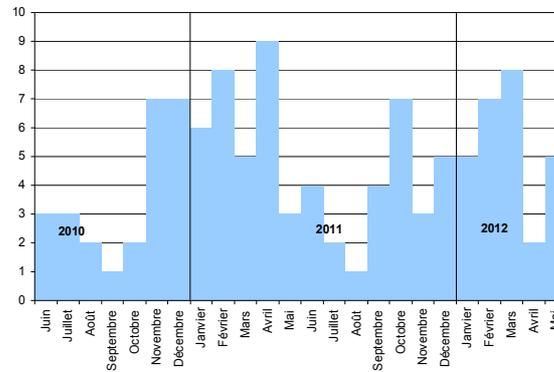
Maladies à Déclaration Obligatoire (source : déclarations obligatoires validées par l'InVS)

Nombre de déclarations par mois de survenue du 01/06/2010 au 31/05/2012 en Rhône-Alpes

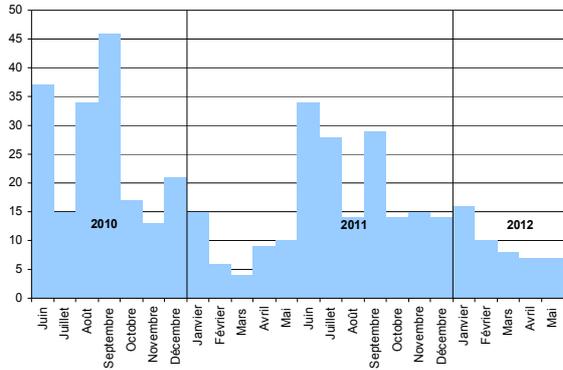
Hépatite A



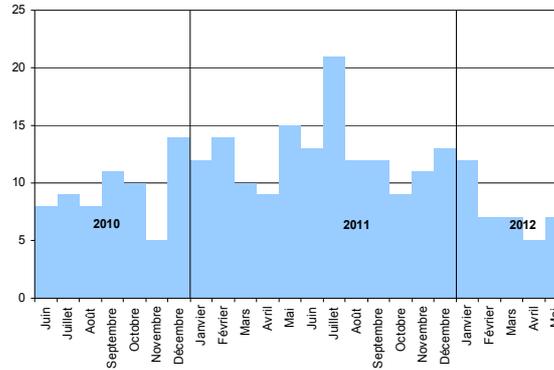
Infection invasive à méningocoque



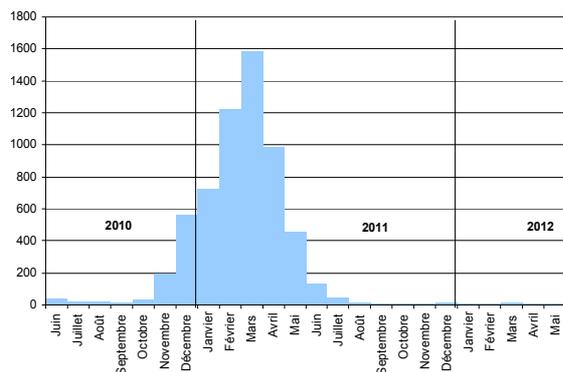
Légionellose



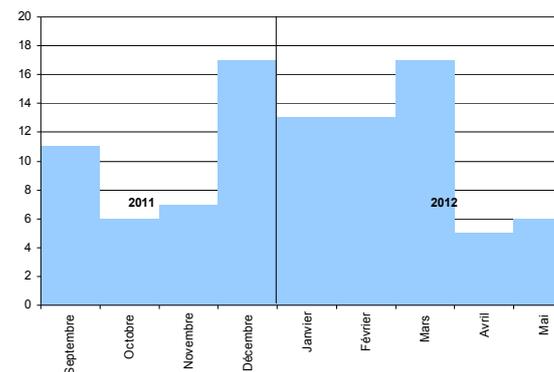
Toxi-Infection Alimentaire Collective



Rougeole



Rougeole (depuis septembre 2011)



Le focus sur la rougeole nous montre que l'épidémie de rougeole ne semble pas avoir repris cette année. Par ailleurs, on note pour ce mois de mai une augmentation du nombre de cas déclarés d'hépatite A (7 vs 3) et d'infection invasive à méningocoque (5 vs 3) par rapport au mois de mai 2011. Mais la comparaison des périodes 2011/2012, montre au contraire un nombre de cas plus important en 2011 que 2012 pour chacune de ces pathologies (Hépatite A : 42 vs 28 ; IIM 31 vs 27).

Les Maladies à Déclaration Obligatoire sont signalées aux médecins de la CRVGS (Cellule Régionale de Veille et Gestion Sanitaire) dans chaque Délégation Territoriale de l'ARS par les cliniciens et biologistes qui les suspectent ou les diagnostiquent. Les équipes de la CRVGS transmettent les déclarations reçues à l'Institut de veille sanitaire et mettent en place les mesures de contrôle nécessaires.

Contexte

Le moustique *Aedes albopictus*, originaire d'Asie du sud-est, plus communément appelé « moustique tigre » a élu domicile en France métropolitaine, en colonisant progressivement depuis 2004, la façade méditerranéenne et la Corse. Le déplacement du moustique depuis l'Italie ou la région PACA est confirmé, motivant la mise en place de la surveillance des grands axes de circulation de la région Rhône-Alpes, bien que, jusqu'à présent, son implantation ne soit pas effective dans notre région. Sur la façade atlantique, le moustique a aussi été repéré.

Aedes albopictus peut transmettre à l'homme des arbovirus (virus ayant pour vecteur des arthropodes suceurs de sang) responsables de la dengue et du chikungunya, maladies tropicales en expansion dans le monde.

Il peut arriver que des voyageurs revenant de zone endémique ou de foyer épidémique soient en phase virémique pour l'une des deux pathologies, le chikungunya ou la dengue. Si ces derniers transitent ou séjournent dans les départements de PACA, de Corse ou du Languedoc-Roussillon où le vecteur est implanté, le risque d'initier un cycle autochtone devient possible. C'est ainsi qu'en 2010, des cas autochtones (2) de dengue dans les Alpes Maritimes et de chikungunya (2) dans le Var ont pu être observés.

Un dispositif de lutte contre le risque de dissémination de la dengue et du chikungunya est mis en place en France métropolitaine depuis 2006 et activé entre le 1^{er} mai et le 30 novembre. Il est actualisé tous les ans.

La surveillance comporte deux volets :

1 - La **surveillance entomologique**, avec pour objectifs :

- en niveau 0a (absence d'*Aedes albopictus*) ou 0b (présence du vecteur contrôlée) : la détection de la présence d'*Aedes albopictus* afin d'éviter son implantation sur les territoires non colonisés.

- à partir du niveau 1 (vecteur implanté et actif) : l'évaluation de l'évolution de son aire d'implantation et la réalisation d'enquêtes entomologiques autour de cas suspects importés ou autochtones de dengue ou de chikungunya permettant la mise en place des mesures de lutte anti-vectorielle adaptées et proportionnées au niveau de risque

En Rhône-Alpes, la surveillance entomologique est assurée par l'entente interdépartementale pour la démoustication (EID Rhône-Alpes). L'EID réalise le suivi régulier des pièges pondoires installés sur des sites à risque élevé d'importation de l'espèce. Tous les départements de la région Rhône-Alpes sont surveillés et équipés de pièges pondoires.

2 - La **surveillance épidémiologique** :

- pour les niveaux 0a et 0b : déclaration obligatoire par les médecins ou les biologistes des cas confirmés de dengue ou de chikungunya ;

- par ailleurs, en niveau 0b : sensibilisation des déclarants (médecins et biologistes) au signalement et à la déclaration obligatoire des infections confirmées à virus chikungunya et dengue et investigation classique à partir des cas (vérifier si les personnes ont séjourné, en métropole, durant la phase virémique, dans une zone de niveau 1) avec pour objectif de mettre en œuvre des mesures de contrôle anti-vectorielles dans les départements de niveau 1 concernés le cas échéant.

- à partir du niveau 1 : signalement accéléré à l'ARS des cas suspects de chikungunya et de dengue et confirmation biologique par le CNR. L'ARS diligente une investigation autour des cas suspects et prévient l'EID afin d'évaluer au mieux la situation et mettre en place, si besoin les mesures de contrôle de lutte anti vectorielle.

Actuellement, en Rhône-Alpes, 5 départements sont classés en niveau 0b, présence du vecteur contrôlée : l'Ain, la Drôme, l'Isère, le Rhône et la Savoie.

Suivi des sites positifs installés en Rhône-Alpes

Département	Nombre de sites* positifs	Date	Traitem ent appliqué	Prochain passage
26	1	29/05/12	Larvicide	04/06/12
26	1	04/06/12	Larvicide	11/06/12

Site*, un site correspond à plusieurs pièges disséminés sur une zone donnée. Il suffit qu'un seul piège soit retrouvé positif pour que l'ensemble du site soit reconnu comme positif.

L'incitation du grand public à prendre un certain nombre de mesures simples pour se protéger des piqûres de moustique, d'une part et éviter l'installation du vecteur (éliminer chez soi et dans son environnement immédiat la présence d'eau stagnante) rappelle les mesures de prévention dont chacun de nous pouvons aisément disposer.

Pour en savoir plus :

<http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Moustique-Tigre-Aedes-Albopi.97910.0.html>

<http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/>

[circulaire_230412_guide_mise_en_oeuvre_plan_anti_dissemination_chikungunya_et_dengue.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/circulaire_230412_guide_mise_en_oeuvre_plan_anti_dissemination_chikungunya_et_dengue.pdf)

<http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/>

[guide_modalite_mise_en_oeuvre_plan_anti_dissemination_chikungunya_et_dengue.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_modalite_mise_en_oeuvre_plan_anti_dissemination_chikungunya_et_dengue.pdf)

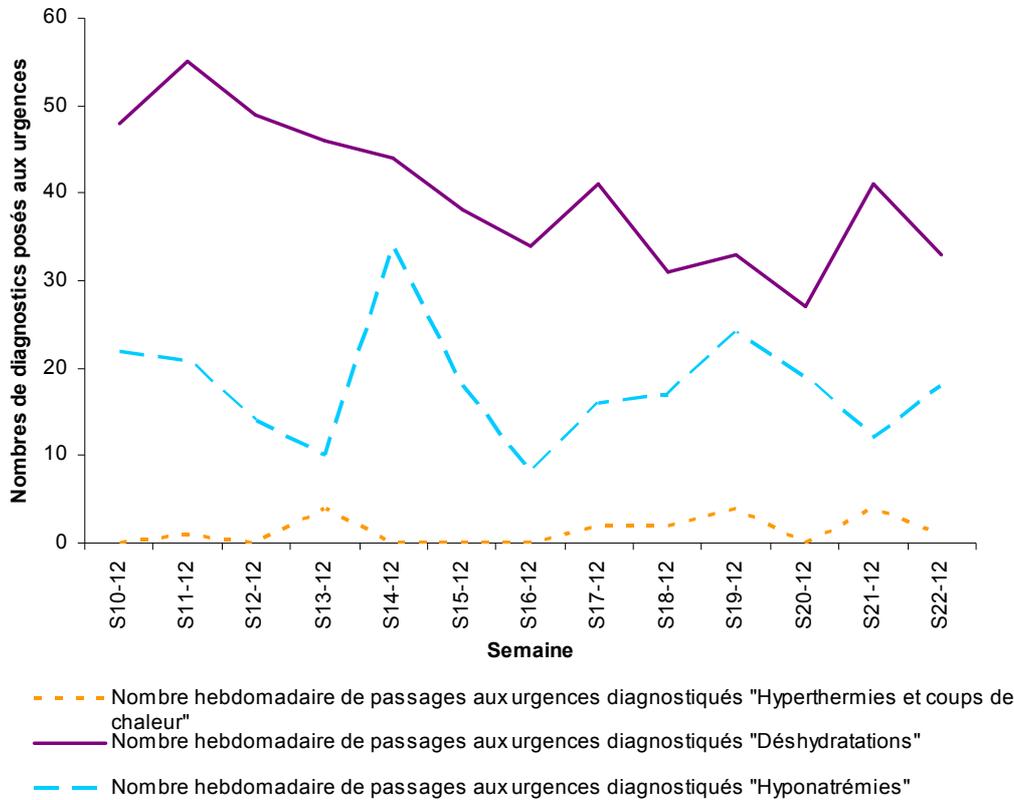
<http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-transmission-vectoriellehttp://>

www.eid-rhonealpes.com/present.htm

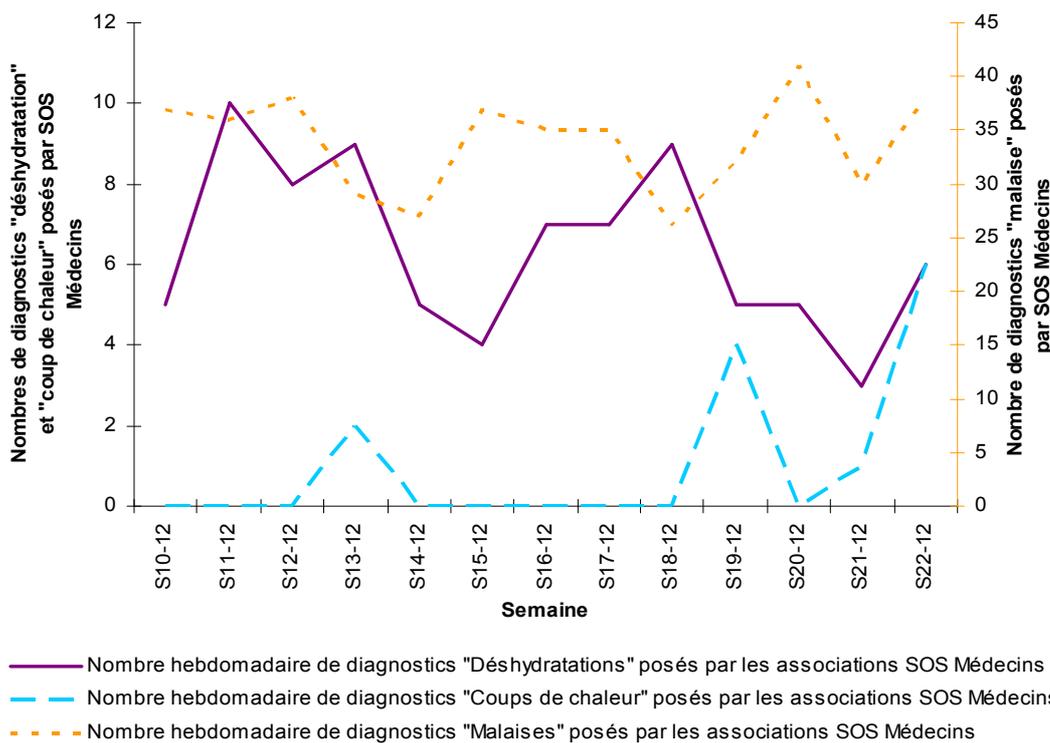
<http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/maladies-moustiques/index.asp>

| Activité potentiellement en lien avec la chaleur en médecine d'urgence hospitalière et ambulatoire (sources : SurSaUD® : réseau Oscour®, associations SOS Médecins®) |

Nombre hebdomadaire de passages aux urgences pour hyperthermies et coups de chaleur, déshydratations et hyponatrémies dans les 39 services¹ de Rhône-Alpes participant au réseau Oscour®



Nombre hebdomadaire de diagnostics de déshydratation, coup de chaleur et malaise posés par les associations SOS Médecins² de Grenoble, Saint-Etienne, Lyon, Chambéry et Annecy



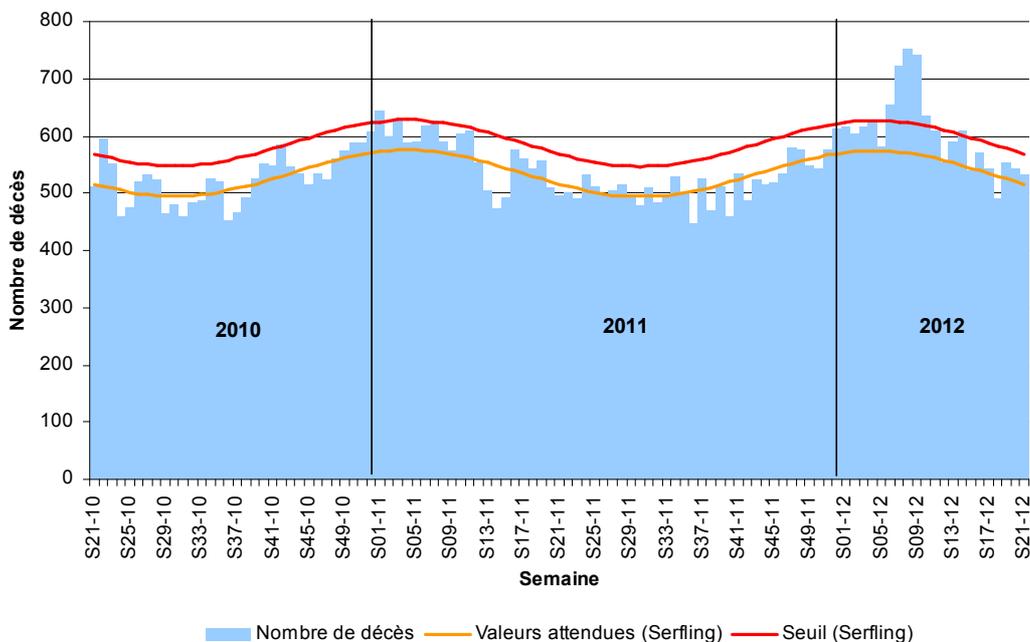
Les premiers recours aux urgences ou à SOS Médecins, en relation avec la hausse des températures s'amorcent progressivement. Ces indicateurs seront spécifiquement surveillés à partir de maintenant.

¹ Actuellement, 55 services d'urgences en Rhône-Alpes participent au réseau Oscour® et transmettent quotidiennement à l'InVS leurs résumés de passages aux urgences (RPU). Sur ces 55 services, 12 ne codent pas ou peu les diagnostics. Les analyses portent sur 39 services qui transmettent leurs données correctement et qui couvrent l'ensemble de la période d'étude.

² Les associations SOS Médecins assurent une médecine d'urgence et la permanence des soins en zone urbaine et périurbaine. En Rhône-Alpes, il existe cinq associations SOS Médecins situées à Grenoble, Saint-Etienne, Lyon, Chambéry et Annecy. Les données relatives à leur activité sont transmises en continu à l'InVS.

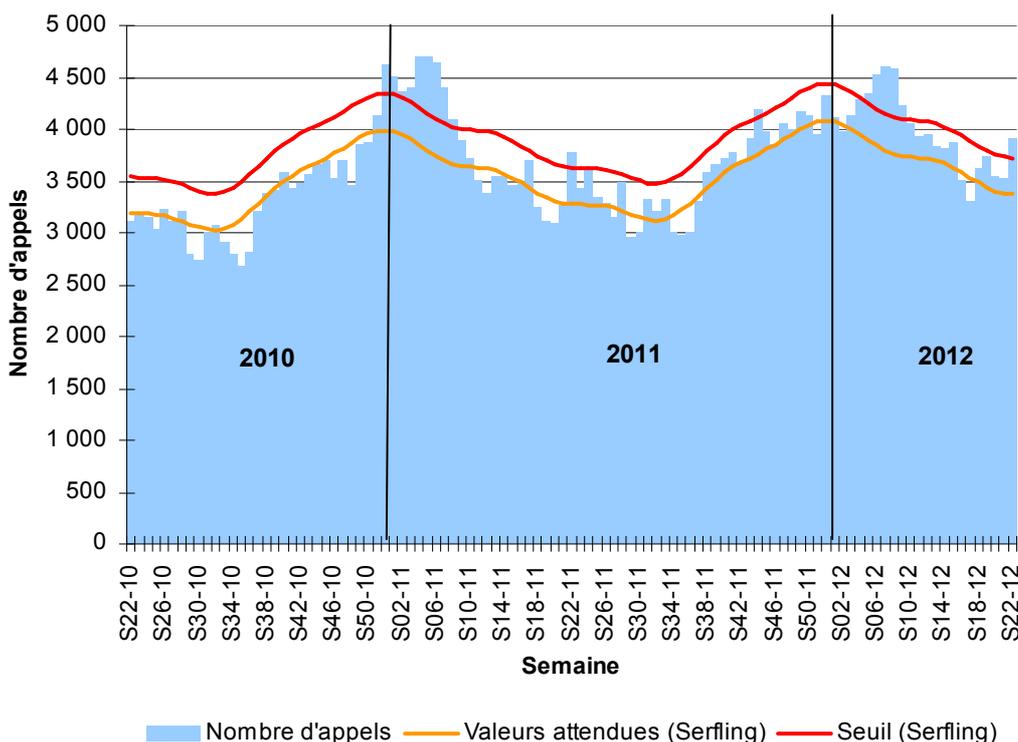
**| Indicateurs non spécifiques de morbidité et mortalité
(sources : SurSaUD[®], serveur « Oural », services d'Etat-Civil) |**

Nombre hebdomadaire de décès, toutes causes, enregistrés dans les services d'Etat-Civil de 65 communes informatisées en Rhône-Alpes du 24/05/2010 au 27/05/2012 (attention : la semaine du 28 mai au 3 juin est manquante car incomplète)



Le nombre de décès dépasse les valeurs attendues, mais l'analyse des données disponibles ne permet pas de cibler une tranche d'âge particulière. Ce phénomène était déjà observé les 2 années précédentes mais de façon plus marquée en 2010.

Nombre hebdomadaire d'appels pris en compte par les 5 associations SOS Médecins¹ de Rhône-Alpes, du 31/05/2010 au 03/06/2012



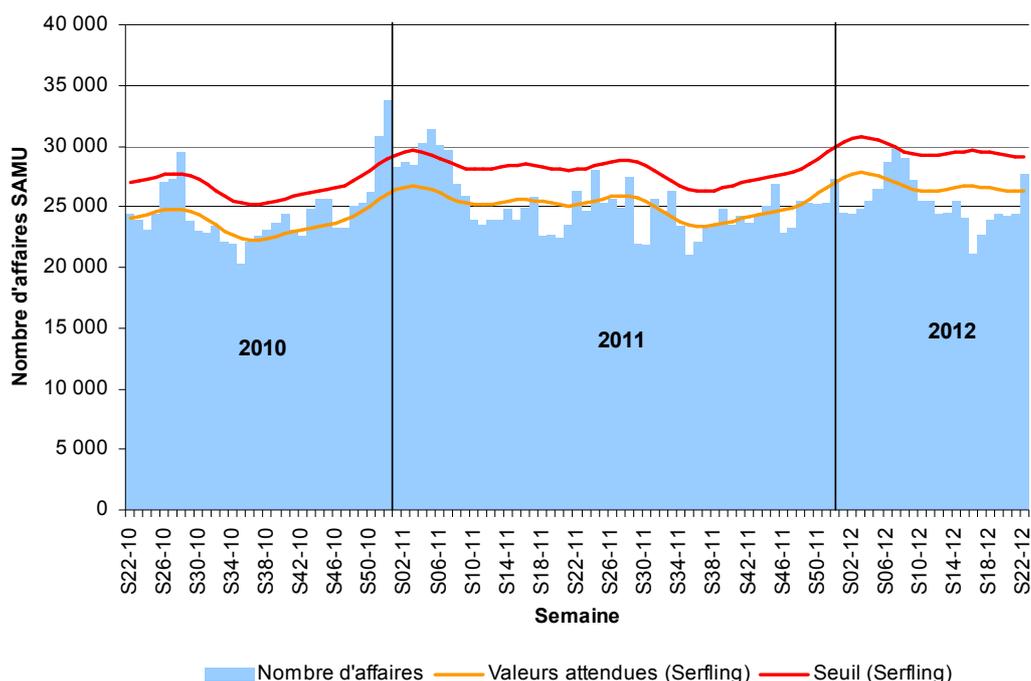
Le nombre hebdomadaire d'appels à SOS Médecins reste dans des valeurs hautes, lors de ces dernières semaines. Ceci peut s'expliquer par les nombreux jours fériés et ponts du mois de mai qui réduisent l'activité des cabinets de généralistes.

214 services d'état civil de Rhône-Alpes saisissent sur un serveur de l'INSEE les décès survenus sur leur commune. Parmi ces services, seuls 65 sont retenus car justifiant d'un historique de données suffisant pour les analyses. Les communes les plus grandes et celles où sont localisés les grands centres hospitaliers sont informatisées et appartiennent aux 65 services en question, notamment :

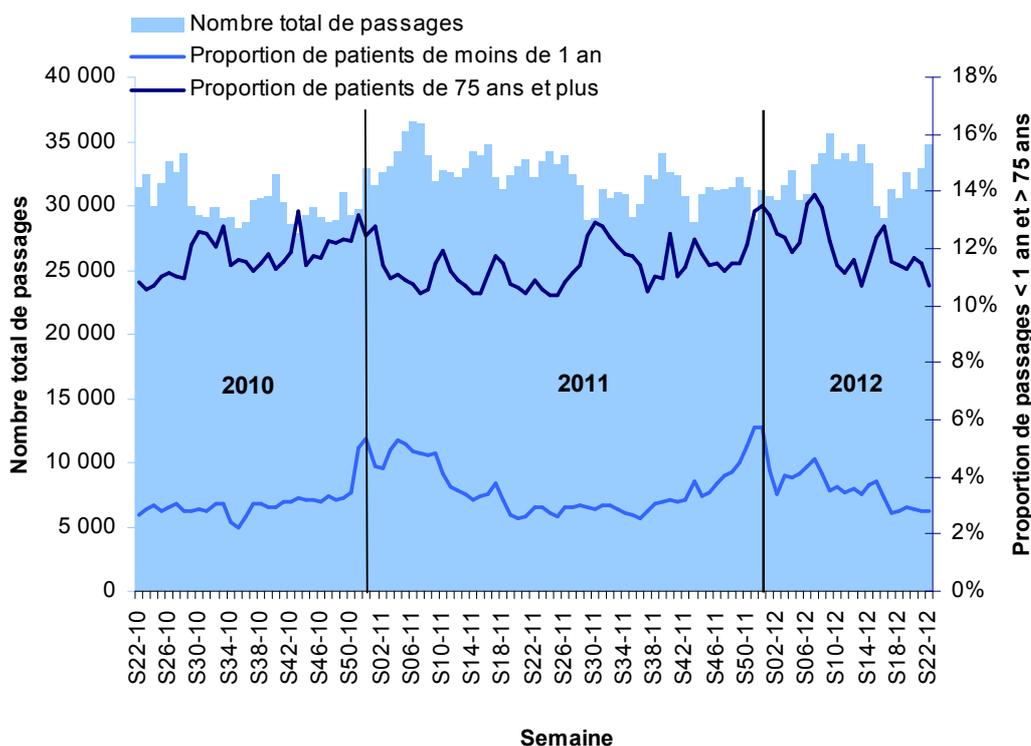
- Belley, Bourg-en-Bresse et Viriat dans l'Ain ;
- Annonay et Aubenas dans l'Ardèche ;
- Montélimar, Romans-sur-Isère et Valence dans la Drôme ;
- Bourgoin-Jallieu, Grenoble et La Tronche dans l'Isère ;
- Roanne et Saint-Etienne dans la Loire ;
- Bron, Lyon et Villeurbanne dans le Rhône ;
- Chambéry en Savoie ;
- Ambilly, Annecy et Thonon-les-Bains en Haute-Savoie.

¹ En Rhône-Alpes, il existe 5 associations SOS Médecins situées à Grenoble, Saint-Etienne, Lyon, Chambéry et Annecy.

Nombre hebdomadaire d'affaires traitées par les 9 SAMU de Rhône-Alpes du 31/05/2010 au 03/06/2012



Nombre hebdomadaire de passages dans les 72 services d'urgences de Rhône-Alpes du 31/05/2010 au 03/06/2012



La région Rhône-Alpes compte 72 services d'urgence et 9 SAMU qui renseignent quotidiennement leur volume d'activité sur le serveur « Oural ».

Directrice de la publication :

Dr Françoise WEBER,
directrice générale de l'InVS

Rédacteur en chef :

Olivier Catelinois, responsable de la Cire Rhône-Alpes

Comité de rédaction :

Pierre Batailler
Delphine Casamatta
Isabelle Poujol

Diffusion :

CIRE Rhône-Alpes
ARS Rhône-Alpes
 129, rue Servient
 69 418 LYON Cedex 03
 Tel : 04 72 34 31 15
 Fax : 04 78 60 88 67
 Mail :
ars-rhonealpes-cire-alerte@ars.sante.fr

www.invs.sante.fr
www.ars.rhonealpes.sante.fr